

L'hon. M. Rowe: Ne vous dit-il rien?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Drew: Le ministre du Commerce...

Des voix: Demandez à M. Frost.

L'hon. M. Rowe: Ne vous dit-il rien de rien?

Des voix: Demandez à M. Frost.

Une voix: Tâchez d'être un peu plus brillants!

L'hon. M. Rowe: Le ministre vous l'a-t-il dit?

M. le président: A l'ordre. Puis-je encore une fois rappeler aux honorables députés qu'il est extrêmement difficile d'entendre l'honorable député qui a la parole à moins qu'on ne fasse le silence complet.

L'hon. M. Drew: Je ferai de mon mieux, monsieur le président, pour qu'on m'entende. Je vais m'interrompre assez longtemps pour qu'on puisse comprendre ce que j'ai à dire.

Une voix: Jusqu'à dix heures, George?

Une voix: Vous vous interrompez aussi après les prochaines élections.

L'hon. M. Rowe: Vous, vous nous interrompez naturellement pour faire du bruit. Vous n'avez rien de plus utile à faire.

L'hon. M. Drew: En fait, ces interruptions sont parfois reposantes, monsieur le président.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Drew: Répondant à une question directe à la Chambre, le ministre du Commerce nous a dit qu'il n'avait reçu aucune communication écrite de M. McMahan. Je pense que le premier ministre nous doit toujours une explication en ce qui concerne une déclaration aussi inexacte. La Chambre a droit à une explication.

Une voix: C'étaient des communications privées et confidentielles.

L'hon. M. Drew: Il est apparu plus tard qu'outre certaines communications privées, renouvelées en plus d'une occasion,—et pas seulement le 27 mars,—M. McMahan avait écrit au ministre du Commerce les 4, 16 et 24 avril, formulant les propositions les plus précises.

Des voix: Oh, Oh!

Des voix: Demandez à M. Frost.

L'hon. M. Drew: J'engage certains honorables députés à se procurer le texte de la correspondance et à le lire afin de se rendre compte jusqu'à quel point ces propositions étaient précises. Qu'il me permette de leur

[L'hon. M. Drew.]

rappeler également, comme je l'ai déjà fait, que l'homme dont nous parlons est le seul Canadien qui ait mis sur pied et financé une canalisation de gaz au Canada; il l'a fait avec succès. Je rappelle aussi que son engagement était assez précis puisqu'il a offert à déposer, sans condition, une caution de \$500,000. (*Rires*)

L'hon. M. Drew: J'entends des rires.

Une voix: Il s'est ensuite retiré.

L'hon. M. Drew: Le premier ministre a dit que cette somme n'est pas très importante en regard de ce que coûtera l'entreprise. C'était tout de même \$500,000 de plus que ce que les dirigeants de la société *Trans-Canada Pipe Lines* ont offert en dépôt.

Une voix: Ce n'est pas exact.

M. Dickey: Ils engagent 15 millions.

L'hon. M. Rowe: Qu'est-ce qu'un million pour vous?

Une voix: Voici Howe, pour qui un million est une bagatelle!

L'hon. M. Drew: La nature des communications établit clairement qu'elles n'étaient ni privées ni confidentielles, quel qu'en fut le contenu.

Des voix: Oh! Oh!

Une voix: C'est ainsi que vous l'entendez.

Une voix: Elles ne le seraient pas pour vous.

L'hon. M. Drew: J'entends le ministre du Commerce, qui vient de rentrer, dire qu'elles ne le seraient pas pour moi.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai rien dit de tel.

L'hon. M. Drew: On me dit que c'est un de ses partisans qui a fait cette affirmation, un des adjoints parlementaires. En fait, elles n'étaient pas privées, ni confidentielles. Ce n'est pas la mention "privée et confidentielle" qui pourrait faire de propositions à un membre du Gouvernement autre chose que des propositions publiques et personne ne le sait mieux que le ministre du Commerce. Quoi qu'il en soit, s'il se croyait assujéti à une telle restriction, son devoir était de faire ce qu'il a fait le 3 mai et demander le retrait de toute restriction. Il savait pouvoir l'obtenir, car il l'a obtenu sans peine le 3 mai.

Le très hon. M. Howe: J'ai obtenu nombre de retraits.

L'hon. M. Drew: En effet, le ministre a obtenu plus qu'un retrait. Il a aussi éliminé M. McMahan.

Des voix: Bravo, bravo.